



Ordonnance Pénale Délictuelle

Par **SEMPER**, le **04/05/2012** à **10:37**

Bonjour

Je suis un imbécile de 30 ans qui vient de ce faire interpellé pour conduite sans permis. Après une audition on m'informe que je fais l'objet d'une ordonnance pénale délictuelle auprès du TGI de Lyon et que compte tenu du fait que je suis inconnue des services de polices et de la justice mais aussi du fait que je jouis d'une situation professionnelle stable je ne risquerai tout au mieux qu'une forte amende et au pire une amende et une peine de sursis.

Pouvez vous m'indiquer si je risque une peine de prison ferme ?

Merci de votre retour

cdt

Par **razor2**, le **10/05/2012** à **13:31**

Bonjour, il est très peu probable en lisant votre récit que vous soyez condamnée à de la prison ferme.
Cordialement